

COMMUNE DE L'ÉPINE
PROCES VERBAL DU 9 JUIN 2023 A 19H15

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Jean-Pierre ADAM, Nathalie ALBAUT, Karine CHOBEAU, Guy DEVILLIERS, Michel GABREL, Clovis LEGRAND, Véronique LIMA, Sylvie MACHET, Christine MEZIERES, Pascal ROBERT, Pascale TRUMTEL, Thierry VILLIERE

Absents donnant procuration :

Mr Denis MOLITOR donnant procuration à Mr Jean-Pierre ADAM

Mme Nathalie TETART donnant procuration à Mr Guy DEVILLIERS

Mr Samuel LAGILLE donnant procuration à Mr Michel GABREL

Président : Mr Jean-Pierre ADAM

Secrétaire de séance : Mme Véronique LIMA

Nombre de conseillers : 15

Présents : 12

Ordre du jour de la séance :

N°27-2023 : Subventions 2023

N°28-2023 : Décision modificative n°2

N°29-2023 : Maîtrise d'œuvre travaux local commercial

N° 27-2023 : SUBVENTIONS 2023

Vu les demandes de subventions adressées par différentes associations locales et nationales,
Sur proposition du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'attribuer au titre de l'exercice 2023 les subventions suivantes :
 - Chemin de Compostelle : 250 €
 - Association les Amis de nos Eglises : 80 €
- de charger le maire de procéder au versement de ces sommes aux associations bénéficiaires

N° 28-2023 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu le budget primitif 2023 approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 5 avril 2023 ;

Le Conseil Municipal, sur proposition du maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DÉCIDE de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget général de l'exercice 2023 :

CHAPITRE 11	COMPTE 61521	Entretien des terrains	- 1000.00 €
CHAPITRE 67	COMPTE 673	Titre annulé	+ 1000.00 €
CHAPITRE 21	COMPTE 21318	Autres bâtiments publics	- 400.00 €
CHAPITRE 20	COMPTE 2051	Logiciel informatique	+ 400.00 €

N° 29-2023 : MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX LOCAL COMMERCIAL

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal la proposition de l'architecte Romain SINNER pour l'extension du local commercial.

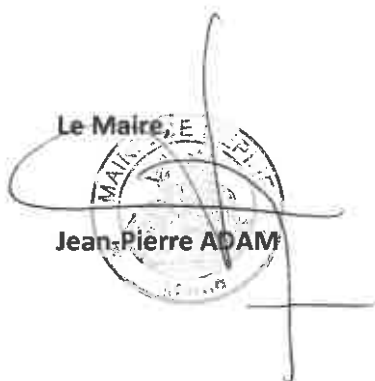
Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des voix

DÉCIDE de signer l'acte d'engagement avec Mr Romain SINNER pour :

- Mission de base : le forfait provisoire pour la réalisation de la mission de base fixé à 9 540.00 € HT soit 11 448.00 € TTC de TVA en vigueur au jour de la signature du marché étant de 20%.
- Part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux : Fixée par le maître d'ouvrage à 90 000 € HT soit 108 000 € TTC, le taux de RVA en vigueur au jour de la signature du marché étant de 20%.
- Durée prévisionnelle du chantier : la durée prévisionnelle du chantier est estimée à 3 mois, à compter de la date de notification des ordres de service de démarrage aux opérateurs économiques chargés des travaux.
- Délai d'exécution : Le délai de remise des documents propres à chaque élément de mission sont fixé comme suit :

Eléments de mission/Prestations	Délai
Etudes d'esquisse	2 semaines
Etudes d'avant-projet sommaire	3 semaines
Etudes d'avant-projet définitif	3 semaines
Dossier de permis de construire (le cas échéant)	3 semaines
Etudes de projet	4 semaines
Dossier de consultation des entreprises	2 semaines
Dossier des ouvrages exécutés	2 semaines

DONNE tout pouvoir au Maire pour ce dossier

Le Maire,

Jean-Pierre ADAM

La secrétaire de séance

Véronique LIMA